



JOURNAL NUMERIQUE

PARIS
16 Décembre 2022
NUMÉRO // 56

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL



FIFA WORLD CUP
Qatar 2022

EN FINALE



FFF

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 41

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Recrutements

Formations

Procès-Verbaux



SUPPORTONS LES BLEUS



**La Finale de la Coupe du Monde
au QATAR
FRANCE / ARGENTINE
Dimanche 18 Décembre 2022
à 16H00**

Suite à la qualification de la France ,
le District reporte les rencontres du DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2022
programmées après 14h00 à une date ultérieure.
(SENIORS/U18/U16/FUTSAL)



FIFA WORLD CUP
Qat_ar2022



COUPES DÉPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Saison 2022/2023

Suite aux conditions climatiques et pour des raisons de sécurité le premier tour de la Coupe départementale des catégories de Foot Animation est reporté à une date ultérieure.

Cela comprend les matchs de Coupe U10, U11, U12, U13 et U13 à 11.

La nouvelle date vous sera communiquée prochainement.

LES PARISIENNES



Le dimanche 11 décembre matin, il s'est tenu les premières Parisiennes  Foot de la saison.

Au programme : rencontre, jeux et plaisir !

L'événement a été clôturé par une remise de cadeau pour toutes les participantes : sac de crampons, posters de l'équipe de France et père-noël en chocolat.

Merci au club de PARIS ACASA pour l'accueil et merci à Manon et à Mélanie pour l'encadrement !

7 clubs étaient représentés



ES SEIZIÈME - PARIS SPORT CULTURE -

SALÉSIENNE DE PARIS - PARIS CA - PUC - PETITS ANGES - MINIS & MAXIS

DETECTION FUTSAL U15



Dans le but de préparer notre match contre le district de l'Essonne le 19 Décembre prochain, notre sélection U15 futsal de Paris s'est réunie le dimanche 11 décembre après-midi pour une séance de perfectionnement.

Merci au club de PARIS ACASA pour la mise à disposition de ses installations, et merci au staff technique composé de la CTD DAP Mme CALEGARIE Manon et MM. CHEVALIER Adrien (PARIS ACASA) et MOURI Sofiane (ESP 18 FUTSAL).

DETECTION U13 INF



U13F INF

**Le second tour a eu lieu
ce 14 décembre 2022 au
stade Maryse Hilsz.
6 clubs étaient présents :**
SOLITAIRES FC
LE PUC
PFC
LA CAMILLIENNE
POUCHET 17
PARIS 13 ATLETICO
32 joueuses ,
18 ont été sélectionnées.

**Les détections U13 INF GARCON
sont reportés à une date ultérieure.**





**C'EST LES
DERNIERS
JOURS
POUR
PARTICIPER**

**Prévenez-nous pour qu'on fasse le ramassage
de vos dons dans les clubs**

LA 2ÈME COLLECTE POUR LES RESTOS DU COEUR

du 28 novembre au 18 décembre 2022

Les produits souhaités :



Féculents



**Boîte de
conserve**



Farine



**Dessert
& goûter**



Hygiène pour femmes



Brosse à dents



Shampooing

RETOUR SUR L'AG



Le Comité Directeur du District de Paris a donné rendez-vous aux clubs parisiens dans l'auditorium de la Fédération Française de Football pour l'Assemblée Générale annuelle du District.

Cette année, 68 clubs étaient présents ou représentés pour un total de 1100 voix. Nous remercions M. Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité à Paris, M. Angel PINAR, Commissaire aux comptes, M. Gilles POSTERNAK, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale, M. Jean VUILLERMOZ, ancien maire adjoint de Paris chargé des sports, pour leur présence.

L'Assemblée Générale a pu débuter par le discours du Président, M. Phillipe SURMON rappelant les différentes actions menées par le district la saison passée et annonçant les différents axes de travail et de progression du football parisien pour les saisons à venir.

Cette Assemblée Générale a aussi été l'occasion de présenter et d'élire un nouveau membre au Comité Directeur, M. Fred Ventura du Paris Université Club.

S'est suivi l'intervention de M. Karim ZIADY, Conseiller délégué chargé du sport de proximité à Paris, qui a, lui aussi, abordé la problématique des terrains à Paris et a rappelé les différents projets de rénovation des stades parisiens. De plus, il a tenu à nous transmettre les félicitations du Préfet de Paris pour le comportement global des acteurs du football Parisien les week-ends.

Ensuite, se sont enchainés les votes pour l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2021, du Rapport d'Activité de la saison 2021/2022 présenté par le Secrétaire Général, M. André-Paul TROUDART, du Rapport Financier et du Budget Prévisionnel présentés par le Trésorier Général, M. Francis MARTIN.

Au cours de cette AG, le pôle Technique, au travers du nouveau CTD PPF du District, M. Anthony FOURNIER, a présenté son travail réalisé la saison dernière et a profité du moment pour présenter notre nouvelle CTD DAP, Mme. Manon CALEGARI.

Nous avons eu aussi le droit aux interventions de l'association Profession Sport et Loisirs Francilien à travers la présentation de M. Jonathan POUILLE et M. Théo GAILLARD et du Crédit Mutuel, notre partenaire, avec M. Jean-Pierre PORTAL. Les deux interventions ont permis de présenter aux clubs différentes solutions pour faciliter la gestion des clubs aux quotidiens.

Et enfin, l'AG s'est terminée par les questions diverses des clubs et la remise des diplômes des clubs champions de leur championnat (voir les photos sur notre site).

Un pot de l'amitié a été organisé pour clôturer cette belle matinée.

RESULTAT DES VOTES

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
du 27 Novembre 2021 :

Pour : 96.64 % (920)

Contre : 3.36% (32)

Abstention : 0% (35)

Approbation du Rapport d'Activité de la saison 2021/2022 présenté par
M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général :

Pour : 94.85% (921)

Contre : 5.15% (50)

Abstention : 0% (70)

Approbation du Rapport Financier au 30/06/2022 présenté par
M. Francis MARTIN, Trésorier Général et M. Angel PINAR,
Commissaire aux Comptes :

Pour : 96.20% (936)

Contre : 3.80% (37)

Abstention : 0% (5)

Approbation du Budget Prévisionnel 2022/2023 présenté par
M. Francis MARTIN, Trésorier Général :

Pour : 99.28% (964)

Contre : 0.72 % (7)

Abstention : 0% (35)

Approbation du nouveau membre du Comité de Direction,
M. Fred VENTURA, Club Paris Université Club :

Pour : 90.04% (823)

Contre : 9.96% (91)

Abstention : 0% (73)

DETECTION FUTSAL U18



Mercredi s'est tenu au gymnase Carpentier, un match amical pour notre sélection de Paris U18 Futsal.

Ce match nous opposait au U23 du Sporting Club de Paris dans le but de préparer les joueurs à notre rencontre contre la sélection de l'Essonne le 19 Décembre prochain .

Victoire 6-5 pour notre sélection menée par notre équipier technique composée de : Mme CALEGARI Manon et MM. A.TEXEIRA, J.CHAULET (SPORTING CP). Merci au Sporting pour leur accueil.



La Coupe de France

32e de finale

PARIS FC



Prochain match :
PARIS FC / VALENCIENNES
le 7 Janvier 2022 à 18H00

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL DU PEF

Saison 2022/2023



Le CHALLENGE DEPARTEMENTAL du Programme Educatif Fédéral saison 2022/2023 est officiellement lancé !

Le PEF permet d'aborder différents thèmes avec vos joueurs et vos joueuses de U6 à U19 tel que : la santé, l'environnement, la citoyenneté, le fairplay, l'arbitrage, la culture foot ...

Ainsi vous avez toute la saison pour nous envoyer vos actions réalisées dans vos clubs.

Originalité, diversité des thèmes et du public visés.

A VOUS DE JOUER !

Voici la procédure pour nous envoyer vos fiches actions :

- Se connecter au site : <https://pef.fff.fr/>
- Cliquez sur l'onglet : « ENVOYER UNE ACTION »
- Remplissez le formulaire : « VOS INFORMATIONS » et « VOS ACTIONS »
- Puis cliquer sur « ENVOYER »

Cette plateforme vous permettra donc de :

- ❖ Déposer directement vos actions PEF
- ❖ Trouver les différents outils utiles à la mise en place du PEF (classeurs PEF, fiches...)



Badges Educateur D1



Dans le cadre du Statut de l'Éducateur, le District 75 a créé des badges pour les éducateurs de Seniors - U18 - U16 - U14 évoluant en D1.

Les Educateurs de D1 devront obligatoirement se présenter aux matchs avec leurs badges à partir du **1er novembre 2022**.

À QUOI SERT LE BADGE ?

Ces badges permettront aux arbitres et aux délégués de bien identifier les éducateurs sur les bancs de touche.

Le District est ouvert du Lundi au Vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h





LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022.

ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

A compter du 1er juillet 2022

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors / U18	31,50 €
	U16	26,50 €
	U14	21,50 €
	Futsal	16,50 €

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT



Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

du 16 juillet

HORS PÉRIODE



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel

Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



➤ Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accès à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétition) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR



**FOOTBALL
SENIORS**

Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.

Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.

Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.

NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023



Pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:

**Commission d'Organisation des Compétitions -
Tous les Mardis**

Commission du Football d'Animation - Les Lundis

Commission de Discipline - Tous les Mardis

Commission des Statuts et Règlements - Les Jeudis

**Si vous souhaitez entrer dans une commission,
merci d'envoyer votre candidature
à secretariat@district75foot.fff.fr**

FORMATIONS



EDUCATEURS

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)
SESSIONS de 8H30 à 17H30

FORMATION BASE FUTSAL le 22-23 décembre

CFF3 U18 le 19-20 Décembre

CERTIFICATION *complète* le 21 Décembre

CFF3 SENIORS le 20-21 Février

CFF2 U15 le 22-23 Février

CERTIFICATION le 24 Février

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict

FORMATIONS EDUCATEURS



SESSIONS de 8H30 à 17H00

Le module **Futsal Découverte**
les 22 et 23 décembre 2022

Au
Gymnase
Carpentier
75013

Inscrivez-vous vite,

les places sont limitées.

Pour vous inscrire, envoyez un
mail à

[formation@district75foot.fff.fr.](mailto:formation@district75foot.fff.fr)



PROCÈS VERBAUX

- Commission Futsal du 12/12/2022
- Commission d'Organisation des Compétitions du 13/12/2022





Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°2

Réunion du 12/12/2022

Président : M. Rodolphe LOPES

Présents : MM. Sofiane MOURI - Hugo CARCALY - Mourad TEMMAR

Assistes : Hamid BELMAHI - Djamel TABTI – Manon CALEGARI

SENIORS FUTSAL

Match N° : 24582975 ESPERANCE PARIS 19 / ESPACE JEUNE C.H seniors D1 du 26/11/22,

La commission fixe la rencontre au 07/01/22

Match N° 24582983 SALESIENNE / PARIS XIV FC seniors D2 du 24/11/22

La commission fixe la rencontre au 07/01/22

Match N° 24582936 CR19 / ENFANT GOUTTE D'OR seniors D2 du 10/11/22

La commission fixe la rencontre au 07/01/22

Match N° 24582984 ESP 18 / ESPERANCE PARIS 19 seniors D1 du 14/12/22

Courriel de l'ESP 18 du 12/12/22

Demandant le report de la rencontre au 04/01/23 à 21H00

Motif : Demi-finale coupe du Monde

La commission donne son accord sous réserve de l'accord du club adversaire.

Match N°24582950 VUE D'ENSEMBLE 2 / PARIS ACASA 4 seniors D2 du 10/12/22

Match homologué par erreur sans l'accord du club adverse puis reporté par le gestionnaire,

La commission ne peut prendre une décision faute de quorum, et transmet le dossier à la commission d'organisation des compétitions afin de statuer.

FORMATION

Module Futsal Initiation prévu le 22 et 23 Décembre au gymnase Georges Carpentier à Paris 13^{ème}

Staff : M. CALEGARI, S. MOURI, A. TEXEIRA, J. CHAULET.

DETECTIONS**U17/U18 :**

Interdistrict prévu le 19/12 contre la sélection de l'Essonne à VILLABE.

U15

Interdistrict prévu le 19/12 contre la sélection de l'Essonne à VILLABE.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel**SENIOR D2**

Match N° 24582952 AF PARIS 18 / INTERNATIONAL PARIS 10/12/22

U16

Match N° 25300324 PARIS ACASA / SPORTING du 16/10/22

Match N° 25300330 PARIS ACASA / CPS 10 du 20/11/22

Match N° 25300335 PARIS ACASA / ESP 18 FUTSAL du 27/11/22

Match N° 25300341 PARIS ACASA / INTERNATIONAL PARIS du 11/12/22

U14

Match N° 25126846 SPORTING / PARIS XIV du 12/11/22

Match N° 25126850 PARIS XIV / PARIS ACASA du 25/11/22

U12

Match N° 25300386 PARIS ACASA / CA PARIS du 20/11/22

Match N° 25300391 PARIS ACASA / SPORTING du 27/11/22

Match N° 25300392 PARIS XIV / ESPERANCE PARIS 19.2 du 27/11/22

2^{ème} Appel**U14**

Match N° 25126841 CA PARIS /SPORTING du 08/10/22

Match N° 25126844 PARIS ACASA / PARIS XIV du 09/10/22

DIVERS

Tirage du 1^{er} tour des coupes jeunes et seniors le Lundi 9 Janvier 2023



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 13/12/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH – Jerry TOUSSAINT – Christophe MPAGA

Excusé : Toufik HAMD AOUI

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS

Reprise du dossier

Match N° 24551928 LA PANAMICAINE / PETITS ANGES PARIS D3.B du 27/11/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : Terrain non conforme.

La DJS n'avait pas prévu la reprise de compétitions sur ce terrain, la commission donne match à jouer le 29/01/23.

SENIORS CDM COUPE

Match N° 25457197 BUTTES CHAUMONT / RC PARIS 18 coupe 75 du 18/12/22

Etant donné que l'équipe du RC Paris 18 est forfait général en championnat R3, la commission retire son équipe de la coupe, l'équipe des Buttes Chaumont est qualifiée pour le prochain tour.

SENIORS FEMININE CHAMPIONNAT

Match N° 24602428 PARIS CA 3 / COURONNES OFC D1 du 10/12/22.

Lecture de la FMI, match arrêté à la 22' sur le score de 0/5 au motif : nombre de joueuses insuffisant suite à une blessure de deux joueuses de l'équipe de COURONNES OFC.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Couronnes OFC (-1pt,0but) et donne la victoire à l'équipe de Paris CA 3 (3pts,5but)

JEUNES

U 14

Match N° 25119183 CHAMPIONNET 2 / PETITS ANGES 3 D4.B du 26/11/22

Courriel de CHAMPIONNET du 08/12/22 contestant le 1^{er} appel de la feuille match, le match n'a pas eu lieu, motif : organisation de 2 plateaux U6-U8 le même jour.

Courriel de PETITIS ANGES du 09/12/22 nous informant que le match n'a eu lieu, motif : absence du club recevant.

Suite aux explications du club de Championnet aux fins de justifier leur absence au match, ces dernières ne sont pas probantes. En effet, les plateaux U6 ou U8 sont le samedi matin, en aucune manière cela ne pouvait perturber l'organisation du match U14 de l'après-midi.

De plus, lorsque la commission technique qui gère le football à effectifs réduits sollicite un club pour être site d'accueil, ce dernier doit immédiatement décliner l'offre s'il ne dispose pas de créneaux suffisants mais ne certainement pas demander le report d'un match officiel d'une catégorie de football à 11.

Enfin, dans le cas d'espèce, la rencontre a été maintenue à l'agenda, le club recevant devait assumer son organisation. La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Championnet et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Reprise du dossier

Match n° 25119184 PARIS 13 ATLETICO 5 / PARIS ALESIA 3 U14D4.B du 03/12/22

lecture de la FMI, match non joué, motif absence du club visiteur.

Courriel de PARIS ALESIA du 07/12/22 précisant que la rencontre a été programmé à 12h15 sans l'accord préalable du club visiteur contrairement aux dispositions du RSG en son article 15.6.

C'est une erreur d'avoir homologué le changement d'heure du coup d'envoi sans l'accord préalable du club adverse étant donné que la plage horaire officielle est de 13H00 à 17H30.

La commission donne match à jouer le 07/01/2023.

Reprise du dossier

Match N° 25119182 SALESIIENNE 5 / PARIS ALESIA 3 U14D.B du 26/11/22.

Lecture de la FMI, match non joué, motif : aucun adulte présent pour gérer l'équipe de PARIS ALESIA ce qui a été confirmé.

La commission donne match perdu par pénalité (erreur administrative, article 40.2 du RSG 75) à l'équipe 3 de Paris Alésia (0pts, 0but) et match gagné à l'équipe 5 de la Salésienne (3Pts, 3buts).

U16

Reprise du dossier

Match N° 24558031 ANTILLAIS PARIS 19 / PUC 3 D2.A du 04/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif invoqué : terrain non disponible, bug informatique au changement de l'horaire du match.

Rapport de M. l'arbitre officiel qui indique être arrivé à 12H pour un coup d'envoi officiel à 13H, le représentant du club Antillais Paris 19 déclare que l'AOT reçue était pour un coup d'envoi à 11H mais le club n'a ni saisi dans footclub, ni envoyé de courriel au club du PUC et au district pour signaler ce changement d'horaire.

M. l'arbitre a attendu l'arrivée de l'équipe 3 du PUC avec leurs dirigeants et a établi la FMI.

Hors la présence de MM. BENGUIGUI et RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité (erreur administrative, article 40.2 du RSG 75) à l'équipe des Antillais Paris 19 (0pts, 0but) et match gagné à l'équipe 3 du P.U.C. (3Pts, 3buts).

Match N° 24557947 AF PARIS 18 / PARIS SPORT CULTURE D2.B du 11/12/22

Lecture de la FMI, match arrêté à la 20' sur un score de 4/0, motif : nombre de joueurs insuffisant suite à une blessure de l'équipe de Paris sport culture.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Paris Sport Culture (-1pt, 0but) et donne la victoire à l'équipe de AF Paris 18 (3pts, 4buts)

Match N° 25116706 SOLITAIRES 2 / VIKING PARIS D3.C DU 11/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : terrain non programmé et non disponible.

La commission met en délibéré en attendant les renseignements complémentaires.

U18

Match N° 24552818 JAM / PARIS ALESIA D2 du 11/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : stade fermé

La commission demande le rapport de M. l'arbitre officiel et un justificatif des raisons de la fermeture du stade.

Reprise du dossier

Match N° 24580859 TERNES PARIS OUEST / JAM 2 D3.A du 04/12/22

Courriel de TERNES du 05/12/22 fournissant le rapport de l'arbitre bénévole confirmant l'absence du club visiteur (JAM 2) – La COC a demandé le PV de la rencontre.

Réception de la feuille de match, la commission donne match par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de la JAM et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Courriel de AS GRENELLE et de POUCHET demandant à la COC si le district envisage de reporter les matches du 18/12/22 au cas où la France est qualifiée en finale de la Coupe du Monde.

La commission reportera à une date ultérieure les matches dont le coup d'envoi serait resté après 14H.

Match N°24582950 VUE D'ENSEMBLE 2 / PARIS ACASA 4 seniors D2 futsal du 10/12/22

Match homologué par erreur sans l'accord du club adverse puis reporté par le gestionnaire,

La commission ne peut prendre une décision faute de quorum, et transmet le dossier à la commission d'organisation des compétitions afin de statuer.

Suite à la transmission par la commission futsal, la commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date et un horaire de coup d'envoi à communiquer au district avant le 30/12/22. Sans réponse dans le délai imparti, les deux équipes auront match perdu par forfait.

Courriel de PANAMICAINE du 12/12/22 demandant une dérogation pour jouer tous les matches à domicile sur le terrain N° 2 à Puteaux classé T7 actuellement.

La commission accorde la dérogation pour la saison 22/23 pour toutes catégories et tous les niveaux district.

Rappel aux clubs :

Il est demandé de respecter les couleurs déclarées du club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U18 D2

CFFP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP (PV du 22/11/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U183^{ème} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22 (voir site)

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U142^{ème} tour le 26/11/22 – tirage effectué le 25/10/22

1/8 de finale le 07/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 08/01/23) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 Anciens2^{ème} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 20/12/22

COUPE CDM1^{er} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 29/11/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 20/12/22

COUPE 75 U20

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage effectué 13/12/22

COUPE 75 U16 Amitié2^{ème} tour le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage effectué le 22/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.